

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 novembre 2020

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2019 EN ÎLE-DE-FRANCE

À l'occasion de la publication des chiffres 2019 des accidents du travail et maladies professionnelles par l'Assurance Maladie – Risques professionnels, la Cramif fait le point sur la sinistralité régionale.



### LES CHIFFRES CLÉS DE LA SINISTRALITÉ 2019 PAR RISQUE EN RÉGION FRANCILIENNE

En 2019, on dénombre :



107 089

accidents du travail  
[soit +1,1 % par rapport à 2018]



28 285

accidents de trajet  
[soit -6,0 % par rapport à 2018]



6 317

maladies professionnelles  
[soit +2,5 % par rapport à 2018]

En comparaison, le nombre d'accidents du travail au niveau national a connu en 2019 une légère hausse, avec 655 715 nouveaux sinistres reconnus (+0,6 % par rapport à 2018), cette hausse étant attribuable à l'augmentation de 2 % du nombre de salariés. En revanche, la fréquence des accidents de travail, qui s'établit à 33,5 pour 1 000 salariés, est en légère diminution par rapport à 2018. Elle reste à un niveau stable depuis plusieurs années et toujours historiquement bas.

Le nombre d'accidents de trajet augmente de moins de 1 % en 2019, après avoir connu une forte hausse en 2018 en raison des intempéries et des conditions climatiques. Avec près de 99 000 accidents de trajet enregistrés, il s'agit toutefois du niveau le plus haut jamais atteint depuis l'année 2000.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de maladies professionnelles progresse (+ 1,7 % par rapport à 2019) avec 50 392 cas reconnus.

Les troubles musculo-squelettiques sont à l'origine de 88 % d'entre elles. Les maladies professionnelles liées à l'amiante se stabilisent tandis que les affections psychiques liées au travail ainsi que les affections liées à la silice cristalline augmentent (respectivement de +6 % et +13,9 %).

Contact : Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



[cramif.fr](http://cramif.fr) [@cramif](https://twitter.com/cramif) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cramif)

## DES ACTIONS CIBLÉES POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET UN VOLUME INÉDIT DE SUBVENTIONS



### Préventica 2019 : un salon dédié à la santé et à la sécurité au travail

**Un stand et vingt conférences** thématiques proposées en trois jours, c'est le challenge qu'a relevé la Cramif pour toucher les **15 000 visiteurs** du salon Préventica, qui s'est tenu les 21, 22 et 23 mai 2019 et qui a rassemblé **400 exposants**.

Au travers des vingt conférences proposées, les visiteurs ont pu percevoir l'étendue de **l'expertise de la Cramif** : de l'accompagnement des enjeux territoriaux (la dynamique du Grand Paris) ou de secteurs professionnels (la restauration collective, la logistique, le BTP) à la prévention de facteurs de risques professionnels (risques chimiques, chutes) en passant par les conseils techniques (prévention des expositions aux fibres d'amiante, prévention des lombalgies). Ces conférences ont réuni plus de **1 600 participants**.

**Au cœur du salon, le stand Assurance Maladie - Risques professionnels / Cramif / INRS a accueilli 2 280 visiteurs**, venus bénéficier de conseils et accompagnement. Ils ont pu notamment s'informer sur les troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, les risques psychosociaux, la conception des lieux de travail mais également sur la tarification des risques professionnels.

## COVID-19 : LA BRANCHE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES



### Une mobilisation exceptionnelle et collective

La direction nationale de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, le réseau des caisses régionales, l'INRS et Eurogip se sont mobilisés pour accompagner les entreprises en période de confinement et dans la reprise d'activité, aider à la prise en charge des salariés victimes du Covid-19 et favoriser la prévention contre la pandémie, y compris dans les plus petites entreprises.

Ensemble, ils ont contribué à la rédaction de 80 fiches métiers pour la protection des salariés au travail et à la définition d'un plan de reprise pour 13 secteurs d'activité dont la sinistralité justifie l'action de la branche : services automobiles, industrie, bâtiment, transport-logistique, hôtellerie-restauration, commerces alimentaires, industries agroalimentaires, Ehpad, aide à domicile, propreté, déchets, transports routiers de voyageurs, commerces non alimentaires.

La Cramif a piloté les travaux pour les secteurs du bâtiment et des services automobiles. Ces treize offres documentaires sont disponibles dans la rubrique Covid-19 du site [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise) pour prévenir le risque sanitaire sans oublier les autres risques professionnels.

**Contact** : Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

## Une aide financière pour prévenir le risque de contamination Covid-19 au travail



La subvention « Prévention Covid » de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, lancée en mai 2020, en pleine crise sanitaire, a pour objectif d'aider les entreprises de moins de 50 salariés ainsi que les travailleurs indépendants à financer jusqu'à 50 % de leur investissement en matériel de protection contre la Covid-19. **50 millions d'euros** seront consacrés par la branche à cette subvention.



### À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un territoire de **12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des employeurs, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social.

### NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez [cramif.fr](http://cramif.fr)

Contact : Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69